

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2024

Sous la présidence de M. Christophe SCHIMPF, Maire

Membres présents : Mmes et MM, Christophe HECKMANN, Claire CARRARO, Fabien ACKER, adjoints au Maire, Maire délégué Béatrice HOELTZEL, Guy ALBOUI, Michèle CECCHINI, Sylvie CULMMAN, Suzy GENTHON, Lucienne HAAS, Christian KLIPFEL, Michel MATHES, Anne MATTER, Isabelle MULLER, Rudy RENCKERT, Alfred RINCKEL, Sabine STRAUB-MORITZ, Cathy WAGNER, Anne ZYTO

Membres excusés avec procuration :

Monsieur Dominique STOHR donne procuration à Monsieur le Maire
Monsieur Christophe BUSCHE donne procuration à Monsieur Christophe HECKMANN
Monsieur Pierre MAMMOSSER donne procuration à Madame Claire CARRARO
Monsieur Michel FILLIGER donne procuration à Monsieur Guy ALBOUI

L'invitation à la réunion du conseil municipal du 13 mai 2024 a été envoyée aux conseillers municipaux par courriel le mardi 7 mai 2024 avec comme ordre du jour :

Ordre du jour :

1. COMPTE RENDU DES RÉUNIONS

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 11 avril 2024
- Réunions, rencontres et manifestations

2. AFFAIRES FINANCIÈRES

- Modification de la délibération pour l'achat de la licence IV
- Financement de l'achat de l'ancien site de l'AFPA
- Subvention pour l'association Récré'action
- Subvention pour session Badminton à l'école
- Subvention pour le club de Quille
- Subvention pour la participation au 8 mai

3. AFFAIRES GÉNÉRALES

- Signature d'une convention pour l'utilisation du site de l'AFPA pour des exercices des pompiers

4. URBANISME

- DIA

5. DIVERS

- Prochaines réunions et manifestations

POINT 1 COMPTE RENDU DES RÉUNIONS, MANIFESTATIONS ET INFORMATIONS

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 11 avril 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Modification du tableau budgétaire dans le fonctionnement le montant de 10 euros, 65 autres charges de gestion courante, est remplacé par

Première colonne : 524 293,00€

Deuxième colonne : 478 875,00€

APPROUVE le compte rendu à l'unanimité moins trois abstentions (M. Michel MATHES, Mme. Anne ZYTO, Mme. Anne MATTER)

- Réunions, rencontres et manifestations

12/04/2024

- Signataire de l'acte d'achat de l'Afpa par la Commune
- Spectacle Impro-glio au marché hebdomadaire
- Assemblée Générale de l'amicale des Maires du Pays des Énergies de la Terre

13/04/2024

- Journée découverte du Karaté par le SKTAN
- Journée navette, descente VTT organisée par l'association Elsass MTB Trail
- Assemblées Générales niveau district et départemental du Club Vosgien à la Saline

14/04/2024

- Apéritif Concert de l'école de musique

16/04/2024

- Don du sang organisé par l'association Sang pour 100 à la Saline

20/04/2024

- Mariage

22/04/2024

- Entretien avec le directeur de STIB
- Comité de pilotage zone Hatten
- Échanges sur les risques psycho-sociaux potentiels des agents de la Commune

23/04/2024

- Réunion avec la société Viabilis – Aménageur immobilier et promoteur
- Entretien avec Mme Geffroy
- Réunion de préparation de la journée citoyenne

24/04/2024

- Rencontre avec les maires de Wissembourg et Mothern

25/04/2024

- Mariage

du 26/04/2024 au 01/05/2024

- Voyage d'études en Normandie dans le cadre du 80^e anniversaire du débarquement.

02/05/2024

- Entretien téléphonique avec la psychologue du CDG67 pour l'élaboration de l'étude sur les risques psycho-sociaux

- Tirage au sort des Jurés d'assises

- Validation de la commande des panneaux interactifs d'information

03/05/2024

- CA du SIS 67 (modification des contributions des communes)

- Entretien avec Messieurs Hauswirth – PLU

04/05/2024

- Échanges avec amicale des pompiers – réglementation sur les manifestations (Plan Vigipirate écarlate)

06/05/2024

- Visite de Mme la Préfète et M. le Sous-Préfet de l'entreprise Heumann

- Réunion avec l'amicale des pompiers

08/05/2024

- Cérémonie de commémoration au monument aux morts

11/04/2024

- Anniversaire de Mme Mammosser (91 ans)

12/04/2024

- Fête paroissiale protestante

- Apéritif concert de l'école de musique

13/04/2024

- Réunion du Conseil Municipal

POINT 2 AFFAIRES FINANCIÈRES

- **Modification de la délibération pour l'achat de la licence IV**

Dans le cadre de l'instruction de la vente de la licence IV au profit de la commune il est demandé de modifier la délibération n°2024-13 en date du 15.01.2024 en ajoutant la mention suivante :

La vente de la licence IV se fera au montant de 12.000 euros.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

MODIFIE la délibération 2024-13 en ajoutant la mention « la vente de la licence IV se fera au montant de 12.000 euros »

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents s'y afférents

- **Financement de l'achat de l'ancien site de l'AFPA**

Consultation prêt relais pour le préfinancement de l'achat de l'AFPA

Une consultation a été lancée pour un financement à hauteur de 550.000€ auprès des trois établissements bancaires suivants : le Crédit Agricole, le Crédit Mutuel et la Banque Postale. Les trois établissements ont déposé une offre.

M. le Maire rappelle que ce prêt relais a pour objet le préfinancement de l'acquisition de l'ancien site de l'AFPA, situé 24 Rue du Maire Geiger, dans l'attente d'une revente à un promoteur immobilier. Les crédits nécessaires à la souscription d'un nouvel emprunt ont été prévus au budget primitif 2024.

Le cahier des charges suivant a été adressé aux établissements bancaires :

- **Durée d'amortissement maximale de 3 ans ;**
- **Remboursement du capital in fine**, c'est-à-dire une fois le bien revendu.

Ci-dessous le détail des offres de financement par prêteur :

Prêteur	BANQUE POSTALE option 1	BANQUE POSTALE option 2	CRÉDIT AGRICOLE	CRÉDIT MUTUEL
Durée de remboursement	3 ans max	3 ans max	2 ans max	3 ans max
Type de remboursement	Capital in fine	Capital in fine	Capital in fine	Capital in fine

Taux	Fixe à 4,740%	Index €STR (taux référence Euro jour le jour) + marge à 1,2780%	Index EURIBOR 3M (taux référence Euro jour le jour) + marge à 1,050%	Fixe sur un an : 3,55%
		Index €STR à 3,909% au 06/05/24 soit un taux global de 5,187%	Index EURIBOR 3M à 3,827% au 03/05/24 soit un taux global de 4,877%	Fixe sur deux ans : 3,60%
				Fixe sur trois ans : 3,62%
Échéances	Intérêts trimestriels	Intérêts trimestriels	Intérêts trimestriels	Intérêts trimestriels
Frais de dossier	-	-	550,00€	550,00€
Commission d'engagement	550,00€	550,00€	1.100,00€	-
Période de déblocage des fonds	Jusqu'au 28 juin 2024	Jusqu'au 28 juin 2024	NC	Jusqu'au 31 août 2024

Compte tenu des conditions de crédits proposés par les différents établissements bancaires, il est proposé au conseil municipal de retenir l'offre du Crédit Mutuel qui d'une part respecte l'ensemble du cahier des charges, et d'autre part dispose du taux le plus bas à ce jour, et à priori sur la durée d'amortissement maximale. En effet, les taux indexés présentent peu de garanties concernant une baisse significative sur les mois à venir.

VU les articles L.1612-4, L.2122-22, L.2311-1 et L.2311-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le budget primitif 2024 adopté lors du conseil municipal du 11 avril 2024 ;

CONSIDÉRANT le besoin de financement du programme d'investissement 2024, exposé lors de l'adoption du budget primitif ;

CONSIDÉRANT les propositions de prêts établis par les établissements bancaires consultés ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, Monsieur Dominique STOHR et Mme Lucienne HAAS ne prenant pas part au vote du point de vue de leur position, à l'unanimité,

DÉCIDE de retenir la proposition d'emprunt de l'établissement bancaire du CRÉDIT MUTUEL aux conditions présentées ci-dessus, sous condition d'acceptation de l'offre avant le 27 mai 2024 ;

AUTORISE M. le Maire à signer le contrat d'emprunt

- **Subvention pour l'association Récré'action**

L'association sollicite une participation financière de la commune dans le cadre de l'organisation de la kermesse annuelle de l'école élémentaire et de l'école maternelle qui se tiendra au parc Bruehl le 29 juin 2024.

L'association prévoit divers stands de jeux encadrés par ses membres et de la restauration tout au long de la journée. En outre, deux professionnels ont été sollicités, à savoir un éducateur sportif spécialisé dans l'activité de grime d'arbres pour les enfants de 4 à 12 ans, et un loueur de structures gonflables. Le coût est estimé à 1.450€

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT la demande de subvention de l'association RECRE'ATION pour l'organisation de la kermesse scolaire 2024, dont le budget prévisionnel est estimé à 1.450€ ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le versement d'une subvention à hauteur de maximum 1.450 € avec un paiement sur facture à l'association du RECRE'ATION pour l'organisation de la kermesse scolaire 2024 ;

PRÉCISE que la subvention sera imputée en 65748 « Subvention de fonctionnement – autres personnes de droit privé ».

- **Subvention pour session Badminton à l'école**

L'association sollicite une participation financière de la commune d'un montant de 360€ dans le cadre du cycle de badminton à l'école primaire. Deux cycles complets seront réalisés pour deux classes, ainsi que des cycles découvertes pour l'ensemble des classes. Le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 510€, et l'association devrait également bénéficier d'un financement de la ligue du Grand Est à hauteur de 150€.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT la demande de subvention de l'association OUTRE FORET BADMINTON CLUB pour le financement du cycle badminton à l'école primaire au cours du troisième trimestre scolaire 2024 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le versement d'une subvention de 360 € à l'association OUTRE FORET BADMINTON CLUB pour le financement du cycle badminton à l'école primaire ;

PRÉCISE que la subvention sera imputée en 65748 « Subvention de fonctionnement – autres personnes de droit privé ».

- Subvention pour le club de Quille

L'association sollicite une participation financière de la commune d'un montant de 1.700€ dans le cadre de sa participation au championnat de France 2023/2024, qui vient de se clôturer, avec à la clef un titre de vice-champion de France. Le budget alloué aux déplacements de l'équipe est de 4.810€ (4 déplacements en Bourgogne, et 2 déplacements dans le Haut-Rhin).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT la demande de subvention de l'association CLUB DE QUILLES LA BOULE D'OR pour le financement de ses frais de déplacements dans le cadre du championnat national ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur Dominique STOHR ne prenant pas part au vote du point de vue de sa position

APPROUVE le versement d'une subvention de 1.700 € à l'association CLUB DE QUILLES LA BOULE D'OR pour le financement de ses frais de déplacements dans le cadre du championnat national ;

PRÉCISE que la subvention sera imputée en 65748 « Subvention de fonctionnement – autres personnes de droit privé ».

- Subvention pour la participation au 8 mai

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT la participation du conseil de fabrique de l'église catholique au service lors de la cérémonie du 8 mai ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le versement d'une subvention de 150,00€ au conseil de fabrique de l'église catholique pour sa participation à l'organisation de la cérémonie du 8 mai ;

PRÉCISE que la subvention sera imputée en 65748 « Subvention de fonctionnement – autres personnes de droit privé ».

POINT 3 AFFAIRES GÉNÉRALES

- Signature d'une convention pour l'utilisation du site de l'AFPA pour des exercices des pompiers

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la sollicitation du SIS67 pour l'utilisation du site de l'AFPA dans le cadre de manœuvres d'exercices pour les effectifs du secteur.

Une telle convention avait déjà été consentie par l'État à destination de la gendarmerie de Wissembourg et du SIS67.

Monsieur le Maire propose de prendre une convention pour autoriser les manœuvres et exercices des pompiers du SIS67.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE les exercices et manœuvres des pompiers sur le site de l'AFPA

AUTORISE le Maire à signer la convention d'occupation

PRÉCISE que toutes responsabilités en cas d'accident sera portée par le SIS67 et/ou la gendarmerie

POINT 4 URBANISME

- DIA

12/2024

Réception : 22 avril 2024

Propriétaire : 3F GRAND EST

Terrain : 8a et 8b rue des Vignes

Acquéreur : M. Abir ABOU LIEFAHE

13/2024

Réception : 29 avril 2024

Propriétaire : M. Christophe REICHEL

Terrain : 4, rue de Pechelbronn

Acquéreur : Epoux LAZAR Robert-Constantin

POINT 5 DIVERS

- Prochaines réunions et manifestations

15/05/2024 : Réunion sur la réglementation des transports scolaires – Commission Noël

17/05/2024 : Rencontre de tous les maires accueillant une structure du Sonnenhof

22/05/2024 : Restitution du diagnostic de ruissellement

24/05/2024 : Vernissage de l'exposition sur la Géothermie

25/05/2024 : Journée citoyenne – conférences des maires du PETR

27/05/2024 : 100 ans de Mme Pfohl (Ehpad) – Réunion CEA sur les nouvelles modalités de subventions

01/06/2024 : 60^e anniversaire de la boule d'or

06/06/2024 : Commission grand cycle de l'eau

09/06/2024 : Élections européennes

10/06/2024 : prochaine réunion du Conseil Municipal

La séance est levée à 20h48